



une nouvelle violence d'Etat faite aux femmes !

Cette réforme des retraites voulue par Macron et son gouvernement, prétend atténuer les disparités entre femmes et hommes. En fait le fossé va se creuser. Le calcul des retraites sur la carrière entière au lieu des six derniers mois, associé à l'instauration d'un âge pivot (à 64 ans), fera mécaniquement baisser le montant des pensions. Ce système, prenant en compte les bonnes et mauvaises années de notre vie professionnelle, nous obligera à reculer l'âge de départ à la retraite.

Dans nos collectivités, nous sommes 61% de femmes dont 80 % de catégorie C, avec des salaires très bas et des retraites déjà très faibles. La réforme du gouvernement, si elle passe, va aggraver la situation.

Dans ce système, nos futures pensions seront encore plus basses, et notre indépendance fortement diminuée !

Avec le projet de réforme des retraites du gouvernement, je vais devoir travailler plus longtemps, et plus âgée pour une retraite bien moindre !

Solidaires
Sud
Collectivités territoriales

**à partir du 5 décembre,
on se bat pour nos retraites !
Grève et manifestations**



Avec cette réforme : les retraites des femmes vont baisser

Actuellement, la retraite des femmes est inférieure de 62% à celle des hommes : la pension moyenne est de 1070€ pour les femmes, de 1740 € pour les hommes.

Pourquoi ?

Parce que...

- les femmes ont des carrières hachées et incomplètes,
- 90% des temps partiels sont occupés par des femmes,
- 80% des emplois à temps non complets sont occupés par des femmes,
- le congé parental est assuré essentiellement par les femmes
- les filières féminisées sont moins rémunérées que les autres,
- en moyenne les femmes perçoivent 200 euros de moins par mois.

Et après la réforme, aucun de ces paramètres ne va changer.

En revanche, certains vont augmenter le fossé !

Comment ça se passe aujourd'hui ?

Les majorations pour enfants :

La « bonification enfant » est fixée

- à 4 trimestres/enfant, né ou adopté avant le 1er janvier 2004, à condition d'avoir interrompu ou réduit l'activité de manière continue au moins pendant 2 mois.
- 2 trimestres par enfant, nés après le 1er janvier 2004

La majoration de pension est de 10% à partir du 3ème enfant

La pension de réversion est actuellement versée dès le décès du fonctionnaire au conjoint.e survivant.e à hauteur de 50% de la pension et sans conditions de ressources ni d'âge.

Elle concerne 17% des agentes à la retraite.



DEMAIN,

avec le projet Macron-Delevoye qui s'appliquera en 2025 :

Des points supplémentaires seront attribués pendant les congés parentaux dans la limite de 3 ans/enfant. Ils seront calculés sur la base de 60% du SMIC.

Attention : ce droit ne s'ouvre que pour les bénéficiaires de la PAJE, soumis à conditions de ressources du couple.

Les points supplémentaires des femmes

dépendront donc du salaire de leur mari !!

Majoration des points acquis de 5% par enfant.

Ces pourcentages sont soit appliqués à l'une des 2 retraites, soit partagés ou par défaut à la retraite de la mère.

Pierre a une retraite de 2000 € et Marie une retraite de 1000 €. Ils ont 2 enfants, soit 10% de majoration de la retraite.

Pour Pierre, 2 enfants = 200 € de +

Pour Marie, 2 enfants = 100 € de +

Qui va prendre les 10 % à votre avis ? Que se passera t'il en cas de conflit ou de divorce après la retraite ?

Pension de réversion

Demain, elle sera versée à partir de 62 ans, à hauteur de 70 % des revenus du couple marié et retraité : il vaudra mieux épouser un.e conjoint.e riche !

Encore une belle arnaque : La pension de réversion sera versée plus tardivement. Le droit automatique à 50% à la réversion est supprimé ! De plus, en cas de divorce, ce droit à pension sera fermé, il appartiendra au juge de l'intégrer dans le jugement de divorce.

Les femmes qui touchent les bas salaires et sont les plus précaires (temps non complets ou partiels, contractuelles...) seront les grandes perdantes de cette réforme profondément réactionnaire et sexiste. Les femmes sont toujours considérées en référence à leur conjoint, au nombre d'enfants, dans le cadre d'un couple marié.

Pour nos retraites, celles de nos enfants...
à partir du 5 décembre,
mettons à bas le projet de réforme !

En grève et en manifestation !

